



## Compte-rendu du groupe de travail du 16 novembre 2020

### « Missions foncières et cadastrales »

Le groupe de travail était présidé par Monsieur Audran LE BARON, chef du service de la Gestion Fiscale (GF).

Les différents syndicats sont intervenus en début de réunion pour poser des questions sur divers sujets.

La délégation UNSA / CGC a préféré garder ses questions pour la suite de la réunion lorsque seraient abordées chacune des six fiches objets de ce groupe de travail.

Fiches à l'ordre du jour :

- 1. Restitution des plans d'actions cadastraux départementaux 2019-2020 ;
- 2. Actualité des missions foncières – Les chantiers fiscaux législatifs ;
- 3. Actualité des missions foncières – Le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP ;
- 4. Actualité des missions foncières – Les évolutions applicatives ;
- 5. Suites données au rapport de la mission IGF-CGEDD « *Quel avenir pour la mission topographique du cadastre ?* » ;
- 6. Le chantier de la Représentation Parcellaire Unique (RPCU).

Monsieur LE BARON a tenu tout d'abord à répondre aux syndicats sur certaines interrogations :

- Les Conseillers aux Décideurs Locaux ne seront pas systématiquement liés aux CDIF, comme cela a pu arriver dans des départements, et par suite les services fonciers ne seront pas rattachés par ce fait au Pôle Gestion Publique dans chaque département.

- Le projet GMBI doit être perçu comme un équivalent de la déclaration des revenus par internet. Les usagers devront s'en servir pour déclarer la consistance de leurs locaux, ce qui à l'instar de l'IR, obligera les propriétaires à s'en servir .

- Les réorganisations locales dans certains départements où des SDIF ont remplacé les CDIF ne sont pas les conséquences d'une règle édictée par la DG : chaque directeur fait ce qu'il pense être le mieux pour sa direction.

- Foncier innovant : ce projet n'en est qu'au début. Seules des expérimentations ont eu lieu dans quelques départements.

- Le transfert des taxes d'urbanisme dans les services fonciers ne sera effectif qu'en début 2023 avec le transfert des emplois venus de la Direction de la Transition écologique.

- L'expérimentation de la RPCU continue avec un nouvel outil par une nouvelle version livrée par l'IGN. Le bilan qui en sera tiré décidera de la généralisation en cas de réussite, ou d'arrêt en cas d'échec.

Monsieur LE BARON a ensuite indiqué que la réunion porterait d'abord sur les fiches 1, 5 et 6 qui d'après lui traitaient de sujets liés.

## **Fiche 1 : La restitution des plans d'actions cadastraux départementaux 2019-2020**

**1) Les signatures de conventions avec les collectivités locales** pour améliorer les bases fiscales ont entraîné dans les services des tensions avec ces mairies.

Les demandes de réévaluations de locaux arrivent dans les services plusieurs fois dans l'année, provoquant un surcroît de travail pour les agents de bureau ainsi que les agents de terrain, dans une période de suppression de personnel.

Les collectivités s'estiment prioritaires par rapport à toutes les charges du service. Elles ne comprennent pas que leurs demandes ne soient pas satisfaites dans un délai très court. Elles sont irritées si le service ne les suit pas aveuglément sur des changements de catégorie, en les soumettant à l'avis des agents de terrain.

**2) Le rééquilibrage de l'activité des géomètres au profit des travaux fiscaux** : une réalité

L'activité topographique est en baisse ainsi que la mise à jour du bâti. Dans le même temps, les activités fiscales sont en augmentation.

Il y a encore peu, une grande partie du temps des géomètres était occupé presque exclusivement par de la topographie. Les géomètres qui avaient une répartition presque égale entre la topographie et le fiscal n'existaient que dans quelques services en France.

Ce retournement de situation sur l'ensemble du pays représente un changement très important pour la majorité des géomètres qui depuis leur sortie de l'ENFiP TOULOUSE, ne pratiquait pas ou très peu des activités fiscales .

Pour ce qui est de la vérification des DA (Documents d'Arpentage), les géomètres y ont été associés, à la place des inspecteurs qui en étaient par définition les responsables.

Certains services étant débordés par le nombre toujours important de documents à vérifier par an, la délégation UNSA / CGC a demandé en quoi consistaient exactement les discussions avec l'Ordre des Géomètres-experts pour alléger des tâches de vérification.

**3) Formation professionnelle**

Des parcours de formation ont été mis en place pour les géomètres afin de leur apprendre la pratique des applications qu'ils ne géraient pas habituellement (LASCOT, MAJIC, etc...).

La délégation UNSA / CGC a demandé à avoir les statistiques sur l'étendue réelle, au niveau national, du nombre effectif de ces formations et leurs contenus.

## **Fiche 5 : L'avenir de la mission topographique**

Le problème essentiel concernant le transfert à l'IGN concerne la représentation du bâti. Actuellement, les géomètres représentent l'assise au sol tandis que l'IGN travaille à partir de photos aériennes, donc en représentant les bâtiments au niveau du toit, et non par l'assise.

La délégation UNSA / CGC a suggéré qu'il faudrait donc redéfinir les règles de représentation des différents éléments figurés au plan. Dans le cas contraire, l'usager et les géomètres-experts ne pourront plus se rattacher à des éléments stables du terrain.

## **Fiche 6 : La représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU)**

En 2016, les travaux ont été suspendus entre la DGFIP et l'IGN à cause d'anomalies sur les raccords de feuilles. En septembre 2017, la reprise des travaux a été effective.

Actuellement, seul le département du Val de Marne est achevé. L'Ille-et-Vilaine devrait finir en novembre 2020, pour une entrée en vigueur en février 2021.

Une nouvelle chaîne de production est en cours. Les résultats détermineront les modalités de reprise de la production ou éventuellement son arrêt.

Au vu de ce constat, la délégation UNSA/CGC ne peut que déplorer tout ce gâchis sur une idée qui paraissait bonne au départ, mais qui n'a pas donné les résultats escomptés. En retenant la méthode de l'IGN, à la place de celle défendue par nos collègues de la DGFIP - qui pourtant donnait satisfaction – la délégation UNSA / CGC constate aujourd'hui les résultats... Au début des discussions, l'administration indiquait que rien n'était joué entre la DGFIP et l'IGN, puis elle a finalement pris la décision que l'on sait.

Les réponses de Monsieur LE BARON furent les suivantes :

### **1) Travaux avec l'IGN**

À terme, l'IGN assurera la diffusion cartographique par ses outils comme GEOPORTAIL où figure le plan cadastral. Les usagers accéderont à la couche cadastre à la place de « cadastre.gouv.fr » qui disparaîtra, plutôt que de l'améliorer...

Pour le bâti, il y a actuellement des propositions sur les modalités de sa représentation. Les discussions portent sur les tolérances admises sur le seuil de qualité à accepter ou non.

En ce qui concerne les géomètres de cadastre, ils ne s'occuperaient plus dans le futur que des DA, et signaleraient à l'IGN, devenu seul responsable des mises à jour, des informations recueillies lors d'un passage sur le terrain pour modifier des représentations non conformes à la réalité.

### **2) Foncier innovant**

Il y aura une mise en concurrence, au lieu de retenir uniquement la société ACCENTURE qui a participé à des expériences sur quelques départements. L'idée est d'ajouter des contraintes sur la réversibilité et la rétrocession de leurs travaux.

### **3) Numérotation des voies**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan « France Très Haut Débit », pour intégrer tous les changements de noms de voies et de numérotation. À la demande des fournisseurs d'accès internet elle consiste à intégrer des fichiers de voies et adresses de manière automatisée.

### **4) Évolution des règles de vérification des DA**

Des discussions sont en cours avec l'Ordre des Géomètres-Experts sur une simplification de la chemise verte du document et sur la signature électronique des parties. Un contrôle allégé est également prévu pour entrer en application.

### **5) Formation des géomètres**

Les statistiques sur l'étendue de ces stages seront communiquées ultérieurement.

\* \*

\*

Les débats ayant duré plus de 3h30, toutes les parties présentes se sont mises d'accord pour aborder les fiches 2, 3 et 4 lors d'un prochain groupe de travail à une date non fixée.

L'UNSA et la CGC suivront avec attention les évolutions des dossiers abordés lors de cette réunion parce que de nombreux points restent à définir. Nous veillerons particulièrement aux conséquences d'un transfert à l'IGN de la mise à jour du plan pour les géomètres, notamment au niveau RH, mais aussi au niveau de leur doctrine d'emploi.

La délégation UNSA/CGC ne manquera pas de rappeler à l'administration qu'elle attend les statistiques demandées sur les formations dispensées aux géomètres sur l'ensemble du territoire, et les résultats qui en ont découlé.

La RPCU devra faire l'objet d'une expertise particulièrement poussée, afin de déterminer si oui ou non, il est pertinent de persévérer dans cette voie pour remplacer le plan actuel.